REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARDIER et VALENCA

Département des HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 25 -2015

Nombre de Conseillers: 10

Séance du lundi 8 Juin 2015

En exercice: 10 Présents: 9

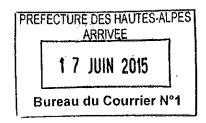
L'an deux mille quinze et le lundi 8 juin 2015 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 mai 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. FAURE Jean-Claude, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

Excusé: Gérard MEYSSONNIER

Secrétaire de séance : Roger MARTIN

Objet: Subvention aux associations



Le Maire rappelle aux membres présents que lors du vote du budget un montant global a été voté à l'article « subventions aux associations » pour un montant de 13 000 €.

Le maire propose aux membres présents de déterminer le montant à attribuer à chaque association :

Comité des fêtes	2 600 €
Comité des fêtes (feu d'artifices)	2 500 €
Aînés ruraux	150 €
Société de chasse	350 €
Amicale Sapeurs Pompiers	200 €
Société Protectrice des Animaux	200 €
Football Club La Saulce	70 €
Associations Anciens Combattants	55 €
Association La Marelle	2 600 €
(dont 1 300 € pour « A Livres Perchés »)	
Société Val de Déoule	250€
Association Paralysés de France	46 €
Association RASED	50 €
Association parents d'élèves La Saulce	50 €
Coopérative scolaire (Refuge Champoléon)	300 €
Coopérative scolaire	1 350 €
Fonds Solidarité Logement	90 €

Secours catholique	100 €
Secours Populaire Français	100 €
Fondation Patrimoine (Adhésion)	50 €
Croix-Rouge Française	50 €

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire.

Fait et délibéré le lundi 8 Juin 2015

Rémi COSTORIER